



**« Les Amis de Saint Brevin »**  
*ASSOCIATION agréée par arrêté préfectoral*  
*pour*  
*la protection de l'Environnement*

Adresser courrier -  
23 Avenue Saint Georges –  
44250 SAINT BREVIN -

Email : [contact@lesamisdesaintbrevin.fr](mailto:contact@lesamisdesaintbrevin.fr)  
Site : [www.lesamisdesaintbrevin.fr](http://www.lesamisdesaintbrevin.fr)

Monsieur le Président,

Nous vous remercions de l'accueil que vous nous avez réservé lors de notre rencontre du 13 novembre 2009 en mairie de Saint Mars de Coutais.

Nous avons noté les points suivants.

Il est nécessaire de rationaliser le fonctionnement du S.A.H et de clarifier les rapports avec ses multiples intervenants et collectivités adhérentes. Nous avons pris note de la difficulté de mettre en accord la réalisation et l'entretien des nombreux ouvrages nécessaires à la gestion des niveaux d'eaux et l'équilibre financier du syndicat.

A cet égard le Conseil Général a mandaté la S.C.E pour effectuer un audit dont les préconisations devraient être connues fin novembre.

Vous suggérez de sortir d'un état de fait où chacun s'efforce de rejeter les eaux qui ruissellent depuis chez lui vers son voisin aval sans se demander ce qu'elles deviennent, par la mise en place d'une politique globale de bassins versants prenant en compte les ruissellements réels déterminés à partir des surfaces imperméabilisées. Cela implique que chacun prenne lucidement ses responsabilités et mette en place les moyens financiers à la hauteur des problèmes, préalablement étudiés et chiffrés en examinant l'ensemble des solutions possibles.

Nous ne pouvons que vous soutenir dans cette façon de voir.

Par ailleurs, le contrat de la CEP, prestataire de service actuel, arrive à échéance et une consultation va être lancée en vue de désigner un nouvel attributaire.

Nous avons abordé le problème du Boivre et ses conséquences en matière d'usage, d'image et de sécurité. Il est admis que cette situation est liée à plusieurs facteurs tels : l'ensablement, le niveau des marais et celui de la mer, les rejets de la station des Rochelets.....

Il implique trois acteurs : le S.A.H. la C.C.S.E et l'Etat notamment à travers le service maritime. Corrélativement le syndicat du marais de la Giguennais est concerné.

Le S.A.H. a mandaté la S.C.E pour procéder à une étude technique dont on attend instamment les derniers éléments, notamment des données topographiques.

Une réunion avec le Sous-Préfet, le S.A.H. et la C.C.S.E est en cours d'organisation à l'initiative de M. Yannick HAURY, président de la C.C.S.E. Elle doit logiquement aboutir à un programme d'études exhaustives et à son financement.

A ce sujet nous avons noté votre souhait d'examiner toutes les solutions possibles dont, éventuellement, l'abandon du marais à lui-même avec fermeture de l'exutoire, situation d'ailleurs imposée pendant l'occupation.

Le précédent maire de St Brevin évoquait la possibilité d'un rejet en Loire à partir du fond du marais. M. HAURY a évoqué une canalisation le long de la route bleue. Le COLLECTIF demande au plus vite une canalisation assise sur le rocher proche au moyen de fondations adaptées, et un pompage subséquent.

Pour nous votre démarche globale est la bonne, mais il faut mettre en place une solution provisoire, dès l'été 2010, dans l'attente des résultats de ces études. Nous suggérons un terrassement bien étudié rejoignant la mer au plus court. A noter que dans le passé un aqueduc avait été aménagé dans le prolongement du cours naturel du Boivre.

Enfin nous avons apprécié votre souci de transparence totale qui devrait vous permettre de prendre en considération notre souhait d'être représenté aux principales réunions et votre accord pour nous donner accès aux documents dont vous avez la maîtrise.

Dans l'attente d'un prochain contact, veuillez agréer Monsieur le Président, l'assurance de nos sentiments distingués.

Henry POINOT  
Président des Amis de Saint-Brevin

Jean-Pierre DEFFUANT  
Administrateur ASB

Copie : Monsieur le Président de la Communauté de communes du Sud Estuaire